

Matière : Finances locales

Sous matière : Subventions

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**OBJET : CINEMA VEO  
CASTELNAUDARY-  
SUBVENTION  
ANNUELLE D'AIDE A  
L'EXPLOITATION-  
EXERCICE 2021**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL EN  
DATE DU : 15 SEPTEMBRE 2022

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 15 SEP. 2022

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE  
DU 27 SEP. 2022

Séance du Conseil Municipal du jeudi 22 septembre 2022  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

**Présents** : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,  
François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA -  
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL,  
Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL,  
Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Michel  
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Nicolas  
ASENSIO-VERGNES, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey  
GAIANI, Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Martine  
LACOMBE

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**

Evelyne GUILHEM Donne procuration à Nicole CATHALA -  
LEGUEVAQUES,  
Jean-François VERONIN-MASSET Donne procuration à Denis  
BOUILLEUX,  
Pierre BARBAUD Donne procuration à Patrick MAUGARD,  
Sabine CHABERT Donne procuration à Chantal BARTHES,  
Delphine SANTINI Donne procuration à Philippe GREFFIER,  
Préscillia GRANIER Donne procuration à Bernard GRIMAUD,  
Gérard MONDRAGON Donne procuration à Karole CAFFIER,  
Adrien ROUZAUD Donne procuration à Hélène GIRAL,

**Secrétaire** : Madame Audrey GAIANI

La société SAGEC-CINEMA a été retenue au terme d'une mise en concurrence pour construire et exploiter le nouveau cinéma de Castelnaudary. A cette fin, elle a créé, conformément à son engagement, la société VEO CASTELNAUDARY, qui s'est substituée à elle, tant pour la construction que pour l'exploitation du futur cinéma.

Aujourd'hui implanté sur la Ville et exploité par la société VEO CASTELNAUDARY, ce cinéma contribue à garantir à la population la continuité d'une activité cinématographique dans les meilleures conditions grâce à un équipement de qualité et exploité par une équipe professionnelle de qualité.

Il contribue aussi fortement à dynamiser la zone Tufféry dans le cadre de l'extension du cœur de ville.

Par délibération en date du 25 septembre 2019, le Conseil Municipal approuvait la convention annuelle d'aide à l'exploitation du cinéma VEOCASTELNAUDARY.

Cette convention porte sur les engagements et les conditions pour l'obtention d'une subvention de fonctionnement encadrée par la loi « Sueur ».

Suite à la pandémie de COVID19 et à ses conséquences sur l'activité cinématographique, un avenant à cette convention, approuvé par délibération n°2022-138 en date du 23/06/2022, a été conclu afin notamment de revoir temporairement les modalités de calcul de la subvention de fonctionnement.

Vu l'étude de la demande de subvention du cinéma VEO CASTELNAUDARY pour l'année 2021, il est proposé, conformément à la convention d'aide à l'exploitation votée le 25 septembre 2019 et à son avenant approuvé le 23/06/2022, d'attribuer une aide d'un montant total de 53.000 € correspondant, du fait de la fréquentation limitée de 33 538 spectateurs dans le contexte de crise sanitaire, au plafond contractuellement convenu.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de l'octroi de cette subvention à la société VEOCASTELNAUDARY.

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**AUTORISE** Monsieur le Maire à octroyer une subvention d'aide à l'exploitation de 53000 € à la société VEOCASTELNAUDARY, article 6574 du BP2022.

**INDIQUE** qu'une subvention d'aide à l'exploitation sera attribuée par la Ville annuellement pendant 15 ans, à compter du premier jour d'exploitation du cinéma, et sera révisable annuellement selon les modalités détaillées dans la convention d'aide à l'exploitation et son avenant.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 22 septembre 2022

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Approbation faite le  
**26 SEP. 2022**  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
**26 SEP. 2022**  
Par publication le :  
**27 SEP. 2022**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 26/09/2022  
Reçu en préfecture le 26/09/2022  
Affiché le **27 SEP. 2022**  
ID : 011-211100763-20220922-DB2022200-DE

Berger  
Levrault